

ID: 039-223900010-20230103-ARR_2022_1404-AR



HÔTEL DU DÉPARTEMENT 17 RUE ROUGET DE LISLE 39039 LONS-LE-SAUNIER Tél. 03 84 87 33 00 contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1404_AL_RD331E3_CHARCHILLA

Portant alignement sur une route départementale

Service: PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 18 juillet 2022 par laquelle l'Indivision FOULON et Madame Marie SAINTOYANT, demeurant rue de la Poste, Lieu-dit « La Combe », représentée par le « Cabinet Olivier COLIN et Associés », sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 331E3, au droit de la parcelle cadastrée section B n° 748 (en cours de division) et n° 235, située rue de la Poste, Lieu-dit « La Combe » - Commune de CHARCHILLA, hors agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3.
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 18 juillet 2022, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points D-E-F-I figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Publié le 03-01-2023



ID: 039-223900010-20230103-ARR_2022_1404-AR

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrete par le departement					

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution Son représentant pour information La commune de CHARCHILLA pour information L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G. Diplômé de l'institut de topométrie Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes





Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 18/07/2022, en présence de M. le Maire, M. Claude

Je, soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

l'Indivision FOULON et Mme Marie SAINTOYANT

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 331E3 au droit de la propriété située :

- RD 331E3 Rue de la Poste.
- À CHARCHILLA « la Combe »

et cadastrée

B n°748 (en cours de division) et B n°235.

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite D-E-F-I, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations

distinguées.

A Champagnole, le 24/4/2022

Pièce Jointe: un plan Proposition d'Alignement (dossier 220277)



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au expital de 32 000 fames A 95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17 Cabinet secondaire: 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11 Permanence: 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail: contact@colin-associes.fr

SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

